

Conditions générales de vente (CGV)

Romantik Hotel Linslerhof
Country life von Boch-Galhau GmbH & Co.
KG (Linslerhof dans le présent document)

I. GÉNÉRALITÉS

1. Domaine d'application

Ces conditions générales de vente s'appliquent à la location de :

- chambres d'hôtel
- salles de séminaire
- salles de banquets et de cérémonies

ainsi qu'à toutes les prestations qui s'y rattachent.

2. Conclusion du contrat, responsabilité

1.) Le contrat est conclu lors de l'acceptation de la demande (validation) de l'hôtel auprès du mandant et devient obligatoire légalement lors de l'acceptation de la commande. Les partenaires contractuels sont le mandant (organisateur, client, entreprise) et le Linslerhof.

2.) Une sous-location ou une location à un tiers nécessite une autorisation écrite de Linslerhof.

3.) Le mandant est également responsable solidairement s'il réserve pour un tiers (par ex. en tant qu'intermédiaire) pour tous les engagements liés à ce contrat.

4.) Le mandant est responsable des pertes ou détérioration ayant été causées de son côté ainsi que pour les pertes ou les détériorations qu'il a provoqué lui-même. Il incombe à l'organisateur de souscrire l'assurance correspondante. Afin d'éviter toute détérioration, aucune décoration ou autre ne doit être installée sur les murs.

5.) Le Linslerhof est responsable uniquement pour les objets intégrés. Les objets déposés dans les pièces généralement accessibles ne sont pas considérés comme intégrés. Les objets de valeur doivent être déposés à la réception. La responsabilité du Linslerhof est limitée à 2000 euros, sauf en cas d'intention ou de négligence.

6.) Sauf en cas d'autorisation particulière, tous feux ouverts, cierges magiques, feux d'artifice etc. sont interdits sur le Linslerhof en raison du risque d'incendie.

3. Prestations, prix, paiements

1.) Tous les tarifs stipulés incluent la taxe à la valeur ajoutée en vigueur. Une augmentation de la taxe à la valeur ajoutée après la conclusion du contrat incombe au mandant.

2.) Si le délai entre la conclusion du contrat et la manifestation dépasse 12 mois, Linslerhof se réserve le droit de modifier le tarif en y ajoutant 5 % max.) Les factures de Linslerhof sont payables sans déduction dans un délai de 10 jours après la date de facturation.

4.) Dans l'offre, le Linslerhof est autorisé à exiger un acompte de 30 % sur le volume de transaction prévu. Les prestations commandées par le mandant pour un tiers susceptibles d'être facturées par l'hôtel peuvent également être payables par avance.

5.) En cas de manifestations closes, des forfaits pour les frais de personnel de 80 euros à partir de 1h00 et de 100 euros à partir de 4h00 seront facturés pour chaque heure débutée.

4. Résiliation

Si l'acompte n'est toujours pas versé après un délai raisonnable fixé par Linslerhof, l'hôtel est en droit de résilier le contrat.

En outre, l'hôtel est autorisé à renoncer au contrat pour une raison objective et justifiée comme, par exemple, un excès de violence.

L'hôtel doit en informer le mandant immédiatement.

Dans ce cas, le mandant n'est pas en droit de réclamer d'indemnisation sauf en cas de comportement négligent de la part de l'hôtel.

5. Les repas & boissons apportés

Ne doivent pas être consommés dans les zones généralement accessibles de l'hôtel sauf si un règlement spécial a été convenu comme, par exemple, frais pour les couverts.

6. Modifications des pièces

Linslerhof se réserve le droit de modifier les pièces dans la mesure où ces modifications sont acceptables pour le mandant.

7. Clauses annexes, juridiction compétente

Les clauses annexes ne sont légalement applicables que lorsqu'elles ont été validées par écrit. La juridiction compétente est Saarlouis.

8. Clause salvatrice

Si une disposition des conditions générales de vente est sans effet, cela n'annule pas la validité des autres dispositions. Le Droit allemand s'applique.

II. MANIFESTATIONS / SÉMINAIRES

1. Modification du nombre de participants et de la durée de la manifestation

Le mandant doit communiquer le nombre définitif de participant à l'hôtel dans un délai de 3 jours ouvrés avant la date. Les écarts de 5 % maximum sont pris en considération et les écarts supérieurs sont à la charge du mandant.

Un dépassement du nombre de participants nécessite l'accord de Linslerhof. La facturation se base sur le nombre de participants effectif.

2. Frais d'annulation

En cas d'annulation par le mandant, le règlement d'annulation suivant s'applique.

En principe, les prestations fournies par des entreprises externes commandées par Linslerhof seront facturées, sauf si l'entreprise concernée ne les facture pas.

Plus de 4 semaines avant la manifestation

- Aucun frais à condition que Linslerhof puisse louer autrement. Dans le cas

contraire, les frais de mise à disposition ou le loyer de la pièce sont à la charge du mandant.

Jusqu'à 21 jours avant la manifestation

- facturation des frais de mise à disposition ou du loyer de la pièce.

Jusqu'à 13 jours avant la manifestation

- facturation des frais de mise à disposition ou du loyer ainsi que 33 % du volume de transactions manqué (repas).

Jusqu'à 7 jours avant la manifestation

- facturation des frais de mise à disposition ou du loyer ainsi que 66 % du volume de transactions manqué.

Le volume de transaction manqué se calcule selon l'état de réservation actuel (participants) x le prix minimum du menu.

3. Règlement relatif aux enfants

Gratuit pour les enfants de moins de 4 ans, Linslerhof facture 50 % du prix individuel à partir du 4^{ème} anniversaire et le prix total à partir du 11^{ème} anniversaire.

III. HOTEL

1. Arrivée et départ

Les chambres d'hôtel réservées sont disponibles au client de 15h00 le jour de l'arrivée à 11h00 le jour du départ.

Si la chambre d'hôtel n'est toujours pas occupée jusqu'à 18h00, l'hôtel se réserve le droit de la louer à un autre client, sauf si le client prévient l'hôtel de son retard.

2. Frais d'annulation

2.1 Jusqu'à 3 chambres

Jusqu'à 1 jour avant l'arrivée

- aucun frais

Moins d'une journée

- 80 % de la prestation convenue

2.2 A partir de 3 chambres

Jusqu'à 14 jours avant l'arrivée

- aucun frais

Jusqu'à 2 jours avant l'arrivée

- 50 % de la prestation convenue

Moins de 2 jours

- 80 % de la prestation convenue

3. Règlement relatif aux enfants

Gratuit pour les enfants de moins de 6 ans, les enfants de moins de 10 ans obtiennent 50 % du prix convenue (dans la chambre des parents).

Manifestation :

Date : _____

Mandant :

Date, signature, cachet